



## **L'aide à domicile : les oublié.e.s du Covid-19 !**

La coupe est pleine ! Pour la FNAAFP/CSF, la gestion de la crise du Covid-19 n'a pas, depuis le début, pris en compte les spécificités du secteur de l'aide à domicile, maintenant nos associations et leurs salarié.e.s dans un sentiment d'abandon.

L'exemple de la **prime aux personnels de « première ligne »** en est l'une des illustrations. D'abord annoncée pour les soignant.e.s, puis dans un deuxième temps pour les personnels des EHPAD, il a fallu un troisième temps pour se souvenir que les intervenant.e.s de l'aide à domicile étaient aussi en première ligne. Et cette prise de conscience ne s'est toujours pas traduite dans les faits, le Gouvernement renvoyant la « balle » aux départements.

Inacceptable ! Au nom de l'équité, cette prime doit être versée, sur des fonds de l'Etat, à l'ensemble des salarié.e.s de notre secteur, sans distinction. Mais bien au-delà, c'est la question de la **reconnaissance de nos métiers** qui est en jeu. Beaucoup semblent avoir découvert à l'occasion de cette crise l'importance et l'utilité sociale des métiers dit de l'ombre, des « sans grades », de celles et ceux dont on ne parle jamais ; parmi elles et eux, les intervenant.e.s à domicile qui permettent aux plus fragiles de rester chez eux, selon leur souhait. Mais que restera-t-il de ces beaux discours après la crise ? Combien de fois avons-nous entendu des promesses de soutien, de revalorisation sans que jamais aucun acte conséquent ne soit posé ?

Le Gouvernement multiplie les déclarations, l'Assemblée des Départements de France propose une énième mission sur ce sujet. Pour nous les choses sont simples : il faut agréer l'avenant 43 sur les emplois et rémunérations de la convention collective de notre branche qui permettra enfin une **réelle revalorisation des salaires et la construction de véritables parcours professionnels**. Il y a urgence !

Cette crise a également confirmé que le secteur de l'aide à domicile était hors des radars des politiques publiques.

**L'accès aux dispositifs d'aide pour les personnels prioritaires** a tardé à se mettre en place pour notre secteur : garde d'enfants, dispositifs d'accès aux taxis, aux hébergements, ... Il a longtemps été peu clair sur le terrain que ces dispositifs nous étaient destinés, et encore aujourd'hui, certains sont difficiles, voire impossible d'accès.

Autre exemple, l'ensemble des guides de déconfinement est désormais publiés par la Direction Générale de la Cohésion Sociale, mais nous sommes toujours en attente de celui concernant l'aide à domicile. Ce n'est sûrement pas une priorité !

Mais la situation la plus parlante concerne les **masques et les protections**. Faute d'avoir reconnu la pénurie en la matière, on nous a tenu pendant des semaines un discours tendant à montrer que les masques n'étaient pas utiles. Puis nous avons été destinataires de quantités de masques très insuffisantes pour remplir nos

missions. Aujourd'hui où tout le monde s'accorde sur leur nécessité, on annonce une augmentation importante des dotations pour le secteur médico-social (+50%) ... et l'aide à domicile se voit octroyer, en période de déconfinement et de reprise d'activité, 10 à 15 masques par salarié.e et par semaine « en moyenne », contre 9 les semaines précédentes. Sur le terrain, ce sont bien souvent seulement 10 masques qui nous sont donnés, bien loin des annonces prometteuses, et très loin des besoins réels.

Plus grave encore, en protection de l'enfance, lors des interventions dans les familles, le masque n'est pas considéré comme obligatoire. Il est uniquement « recommandé » d'utiliser des masques en tissus alors que nous intervenons auprès d'enfants, de femmes enceintes, dans des espaces parfois très exigus. A l'école, tou.te.s les professionnel.le.s au contact d'enfants ont un masque chirurgical, mais à domicile rien du tout ! Sans compter que les masques en tissu sont à la charge des associations qui doivent également les laver, alors qu'elles ne sont pas équipées pour cela !

Quant aux autres équipements (sur blouses, charlotte, lunettes, ...), ce n'est pas compliqué, l'aide à domicile est la grande oubliée des circuits de distribution officiels. Nos associations sont donc obligées de palier à ces manques en achetant des protections, sans financement supplémentaire !

Concernant les **dotations financières à nos services**, là encore les choses sont compliquées. Si le gouvernement a, dès le 25 mars, pris des dispositions par ordonnance pour maintenir les dotations des services, la situation sur le terrain n'est toujours pas claire en fonction des départements concernés et de la multiplicité des financeurs. Deux mois après, nous sommes toujours en attente d'un décret d'application qui est « imminent » depuis des semaines, et sans lequel certains de nos services n'ont aucun financement depuis le 12 mars dernier. Là encore, au-delà des paroles, quelle attention portée à notre secteur ?

Enfin, nous ne savons plus quelle initiative va permettre de mettre enfin sur la table la question du vieillissement, question lancinante depuis 15 ans, qu'aucun Gouvernement n'a voulu régler. **Loi Grand-Âge, « Ségur de la Santé » sensé concerné aussi notre secteur, annonce d'une 5<sup>ème</sup> branche de sécurité sociale ... ?** Comme souvent, les annonces sont prometteuses, mais combien de promesses passées n'ont jamais été tenues ?

Nous attendons des actes forts dans le domaine : reconnaissance des droits des personnes, et notamment celui de vieillir à domicile, reconnaissance de la pleine citoyenneté des personnes âgées, financement par la solidarité nationale de la perte d'autonomie, création d'un 5<sup>ème</sup> risque de sécurité sociale, remise à plat complète du système de financements de nos services, mise en œuvre d'une réelle politique permettant de vieillir à domicile, revalorisation importante des salaires et reconnaissance de nos métiers ...

La tâche est immense, l'enjeu est important, cette fois-ci sera-t-elle la bonne ?

#### Contacts presse :

- FNAAFP/CSF : Stéphane Landreau : [slandreau@fnaafp.org](mailto:slandreau@fnaafp.org) – 06 77 05 53 35